



Commune de Jolimetz

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 9 janvier 2018

Le 9 janvier deux mille dix-huit, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : le 4 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Présents : Didier Debrabant, Mireille Dupire, Jacques-Anthony Vienne, Edith Glasse, Charles Autreaux, Jean-Marie Lalou, Virginie Dumoulin, Gérard Druelle, Noël Delleaux, Marcelle Ghaye, Jean Marc Lefebvre, Bénédicte Dzikowski, Thierry Guyonnet.

Absents excusés : Mehdi Hamida,

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Jacques-Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2017,
- 2) Délibération pour autorisation de payer les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant le vote du budget primitif,
- 3) Rythmes scolaires 2018/2019,
- 4) Point sur le personnel,
- 5) Organisation des vœux,
- 6) Informations générales et tour de table des Conseillers Municipaux.

1. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2017,

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2018.

Le compte rendu est validé.

2. Délibération pour autorisation de payer les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant le vote du budget primitif,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, dans l'attente du vote du budget 2018, de l'autoriser à régler les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2017 avant le vote du budget primitif 2018 qui sera voté au mois de mars.

Résultat du vote : 13 voix « pour ».

3. Rythmes scolaires 2018/2019,

Monsieur le Maire expose qu'il a contacté Monsieur David (Inspecteur de notre circonscription – Education Nationale). Le principe général pour le fonctionnement des écoles repose sur une semaine comprenant 9 demi-journées sur 5 jours. Un passage à la semaine de quatre jours est possible sur le principe d'une mesure dérogatoire. Une réunion a lieu aujourd'hui à Paris entre les DASEN et le Ministre. De nouvelles informations doivent nous parvenir avant le 16 février, date à laquelle nous devons répondre à l'Inspection académique du Nord sur le cycle proposé par la commune à la rentrée scolaire 2018/2019. Une réunion de concertation est programmée le 9 février avec les enseignants, l'association des parents d'élèves et la commune.

Par ailleurs la question du « périscolaire » va se poser : peut-on continuer dans le contexte actuel (suppression des aides gouvernementales-notamment contrats CAE) ?

La question de la coupure méridienne est également soulevée. Depuis la mise en place des activités périscolaires cette coupure est de 1h45. Elle était auparavant de 2h00. Les enseignants souhaitent une durée de 1h30, soit *de 12h00 à 13h30*.

Devant le nombre d'enfants à la cantine (*plus de 60 enfants*) et dans le respect des parents qui reprennent leur enfant le midi (*environ 60 enfants*), Monsieur le Maire propose que la coupure méridienne soit maintenue à 1 heure 45, afin de permettre aux enfants de manger tranquillement à leur domicile. Le maintien de la coupure méridienne à 1h45 permet également aux personnels de la cantine de ne pas être dans la précipitation pour servir et s'occuper des enfants.

Résultat du vote : 13 voix « pour ».

4. Point sur le personnel,

Monsieur le Maire informe que Madame Falkowicz Brigitte, notre secrétaire de Mairie, a fait valoir ses droits à la retraite au 1 juillet 2018. Monsieur le Maire proposera au Centre de Gestion l'ouverture d'un poste en remplacement sur la base de 20 heures par semaine à partir du premier mai 2018. Monsieur le Maire précise qu'il veillera à ne pas augmenter la masse salariale. Une répartition des horaires sera à étudier à la prochaine rentrée scolaire avec la perte de contrats aidés.

5. Organisation des vœux,

Madame la Députée Anne-Laure Cattelot sera présente pour notre cérémonie des vœux du 27 janvier à 18h00 salle Arthur André. Monsieur le Maire rappelle le protocole que nous adoptons chaque année. Il est proposé que Madame la Députée puisse débiter la cérémonie (protocole officiel). La proposition lui sera envoyée.

6. Informations générales et tour de table des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire informe :

- Le 22 janvier 2018, une nouvelle réunion aura lieu en mairie concernant la fermeture de l'antenne de Jolimetz du conservatoire intercommunal de musique. Mrs Cambier, Leblanc, Dumoulin, G. Vienne ainsi que le Maire et les Adjointes y assisteront.
- L'association « Gym-santé » a remercié la municipalité pour la subvention accordée.
- Nous déposerons un dossier de demande de subvention en décembre 2018 au titre de la « Dotation d'Équipement des territoires ruraux – DETR » pour l'aménagement de la rue du Pavé et la rue Marc Poirrette (RD 33). Pour cela l'appel d'offres pour le bureau d'étude doit être lancé très rapidement.
- Le résultat de l'étude entreprise par la CCPM pour la construction de béguinages devrait être finalisé pour la fin du mois de janvier 2018.
- Le 11 janvier 2018 auront lieu les vœux de la CCPM.
- 18 jeunes footballeurs dont Thibaut Druelle de Jolimetz ont été sélectionnés au niveau régional (*plus de 120 équipes*) pour participer à un tournoi de foot international à Los Angeles aux Etats Unis du 22 mai au 6 juin 2018. La commune peut être fière de cette sélection récompensant sa

passion et ses qualités footballistiques. Le coût du voyage est assez élevé. Les deux jeunes de la région qui ont été sélectionnés feront un appel aux dons via Internet ainsi que des activités de leur club (*Marly*)

- L'invitation pour les vœux sera cette année imprimée. Le flyer reprendra une photo des vergers de Jolimetz vue de chez Monsieur et Madame Dubois. Ils seront distribués ce Weekend.
- Le 26 janvier à Le Quesnoy, la gendarmerie présentera aux maires son bilan d'activité 2017.

Mireille Dupire :

- Donne les résultats du Téléthon... L'ensemble des actions : petits pains – repas – buvette – concert Aubade – foire aux vins a rapporté la somme de 2034,40 euros.
- Plusieurs ampoules sur 3 lampadaires au moins sont à changer, notamment à la chapelle.

Marcelle Ghaye :

- Signale le mauvais état des fossés : chemin des Béguines. Anthony Vienne précise que ces fossés n'ont pas fait l'objet d'un curage depuis de nombreuses années.
- Souhaite que soit organisée une formation « Premiers secours » pour le personnel de la Mairie. Monsieur le Maire la sollicite pour faire le point avec le personnel afin que cette formation soit réalisée rapidement.
- La galette pour les « vœux du personnel » est reportée au mercredi 17 janvier à 18 heures 30.

Charles Autreaux :

- S'inquiète d'un trou en formation chemin des Béguines. Celui-ci a fait l'objet d'une réparation le lundi 8 janvier.

Gerard Druelle :

- Revient sur la présentation de l'article pour les « anciens combattants » dans le bulletin municipal.

Anthony Vienne :

- Rappelle que la prochaine réunion pour la rédaction du « règlement du cimetière » aura lieu le jeudi 18 janvier 2018 à 18 heures 30.
- Un riverain de la chaussée Brunehaut lui a fait part de son inquiétude concernant les poubelles déposées le long de la chaussée. Les poubelles sont ramassées le soir tardivement. Elles sont de la responsabilité des propriétaires. Le passage des véhicules à grande vitesse pose problème.
- S'inquiète des nombreux appels téléphoniques « abusifs » dont son notamment victimes les aînés de notre village. Il semble que nous n'ayons pas de vrais moyens pour empêcher ce fléau !
- Souhaite que l'ornière (côté de la chapelle-vers chemin du Moulin) due au rétrécissement de la chaussée fasse l'objet d'une remise en état par les agents municipaux.

Noël Delleaux :

- Présente le projet « bulletin municipal ». Plusieurs associations n'ont pas encore remonté leur feuille d'informations alors que les réponses étaient attendues pour le 22 décembre.

Fin de la séance à 22 heures 45.